

- ° L'aménagement forestier étant incompatible avec l'établissement de politiques à court terme, les propriétaires forestiers estiment nécessaire de mettre sur pied un mode de financement à long terme afin de favoriser la mise en valeur de leurs forêts.(1) De plus, il a été plus d'une fois souligné que la main-d'oeuvre destinée aux travaux sylvicoles pose un véritable problème sur le plan de la motivation et de la qualification. Pour le chercheur Marcel Lortie de l'université Laval, la plupart des gens concernés par les problèmes d'aménagement forestier n'ont pas de formation adaptée aux besoins des travaux sylvicoles.(2)
- ° Enfin, il a été suggéré que tous les programmes de subventions à l'aménagement forestier soient offerts aux propriétaires individuels, au même titre qu'aux propriétaires regroupés dans des organismes de gestion en commun.(3)

Compte tenu des commentaires ci-dessus, recueillis lors de témoignages entendus par les membres du Comité permanent des pêches et des forêts, nous faisons la recommandation suivante:

RECOMMANDATION 1

Toute stratégie gouvernementale visant à encourager des activités d'aménagement en forêt privée devrait inclure les dispositions suivantes:

- ° les mesures destinées aux propriétaires devraient être de nature incitative;
- ° l'aide gouvernementale devrait être offerte à tous les propriétaires ayant un statut de producteur forestier et possédant un plan de gestion préparé et signé par un ingénieur forestier;

(1) Ibid., p. 14.

(2) Marcel Lortie, fascicule n^o 49, le 23 octobre 1985, p. 62 et 66.

(3) Jean-Marc Drolet, Office des producteurs de bois de la région de Québec, fascicule n^o 49, le 23 octobre 1985, p. 12.